

Rwanda

L'assurance maladie obligatoire pour tous

Adhérer à une mutuelle de santé est aujourd'hui une obligation pour tous les Rwandais. Cette mesure, qui découle d'une loi promulguée en avril 2008, est une des priorités des pouvoirs publics qui souhaitent que chaque citoyen rwandais soit couvert par une assurance maladie. De nombreux districts, comme celui de Huye, infligent des sanctions à ceux qui ne peuvent pas présenter leur carte. Ils sont encore nombreux.

FULGENCE NIYONAGIZE

Infosud – Syfia Grands Lacs

«Bienvenue dans le district d'Huye, avant de demander n'importe quel service, montrez d'abord la carte d'adhésion à l'assistance médicale». C'est par ces mots que sont accueillis ceux qui arrivent dans ce district de la province du Sud du Rwanda. Cette obligation a été décidée en janvier dernier. Elle rentre dans le cadre des contrats de performance signés entre les autorités locales et le président de la République qui tient à ce que toute la population rwandaise soit couverte par une assurance médicale. *«Adhérer à la mutuelle est une obligation et quiconque ne le fait pas doit être sanctionné»*, a répété récemment le gouverneur.

À Huye, ce sont, en premier lieu, les autorités du district au niveau de base qui ont été obligées de s'inscrire à une mutuelle : mutuelle de santé, la Rwandaise d'assurance maladie (assurance des agents de l'État) ou l'Assurance médicale militaire (MMI). Pour montrer l'exemple, explique Françoise Mukabugabo, chargée des mutuelles de santé dans ce district.

Marchés interdits sans carte

Pour contraindre les gens à s'assurer, les autorités ont pris des mesures fortes : tous ceux qui ont besoin de l'administration doivent présenter leur carte d'adhésion aux agents de la défense locale, interdiction d'entrer au marché sans carte, contrôle dans les grandes assemblées... Parfois celui qui contrôle est accompagné d'une personne chargée de récupérer les cotisations et lorsqu'on attrape un vendeur ou un acheteur qui a des produits valant plus de 1 000 francs rwandais (2 dollars), ils doivent les vendre pour payer sur le champ leur cotisation. Mille francs est le montant de l'adhésion par personne dans tout le pays. Que ce soit à Huye et Muhanga, au sud, ou à Musanze, au nord du pays, les marchés sont fermés à ceux qui ne sont pas en règle. Se créent à côté des «marchés-marathon» appelés ainsi à cause des courses poursuites entre les agents de la défense locale et les vendeurs. Dans le secteur Ruhashya, au sud, le secrétaire exécutif a même ordonné de vérifier l'adhésion de tous les chrétiens qui viennent à la messe. À Gishamvu, les autorités ont recouru aux banques populaires pour accorder des crédits pour la cotisation afin d'augmenter le taux d'adhésion.

Selon Faustin Twagiramungu, médecin du district sanitaire de Kamonyi, au sud, certains ne veulent pas cotiser parce qu'ils estiment *«qu'ils perdraient leur argent s'ils ne tombent pas malades au cours de l'année»* et que leur cotisation profite alors à d'autres. D'autres, les abakungu (ceux qui tirent profit de l'agriculture) ne le font pas parce qu'ils peuvent se faire soigner sans problèmes s'ils sont malades de temps en temps. Aujourd'hui, les nouvelles adhésions sont surtout motivées par la peur des sanctions.

De nombreux indigents

Selon Françoise Mukabugabo, le taux d'adhésion à la mutuelle de santé a été plus faible en 2007 qu'en 2006 (57,6% contre 61%). En mars de cette année, à la suite des mesures prises, ce taux était déjà de 64,4%. *«Mais il faut arriver à 70% au moins»* poursuit-elle. De nombreuses personnes n'ont donc toujours pas de couverture médicale. On le constate au vu des files de gens qui attendent devant les bureaux des secteurs pour demander de l'aide aux services sociaux. Le ministère de la Santé prend en charge les personnes indigentes qui n'ont pas d'assistance. Mais de moins en moins chaque année (de 25 000 en 2006, elles ne seront plus que 21 000 en 2008), le gouvernement se basant pour ses prévisions sur un plus grand nombre d'adhérents aux mutuelles. De même les services sociaux des districts de santé prennent en charge les indigents attestés comme tels par les autorités de base : ceux qui n'ont pas de terres, sans emploi, sans bétail... D'autre part, certaines personnes sans mutuelle restent coincées dans les hôpitaux quand elles ne peuvent payer les frais. Speciose vient de passer plus de trois semaines à l'hôpital Kabutare. Elle devait payer plus de 60 000 francs rwandais (110 dollars) pour sortir. Sa famille a dû vendre un champ pour payer cette somme qui s'accroissait chaque jour. La détermination du ministère de la Santé est donc plus ferme que jamais : il a exigé que toutes les cotisations de cette année soient payées d'ici mai et que dès juillet commence le paiement de celles de 2009. Le 22 avril, le ministre Jean Damascène Ntawuriryayo a précisé qu'une loi vient de sortir qui fait de l'adhésion à la mutuelle de santé une obligation pour tout Rwandais d'ici 2009.